

**Compte rendu de la réunion
du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) d'Amiens Nord
Jeudi 12 janvier 2012 à 14 heures 30 – Préfecture de la Somme à Amiens**

Participants :

Président : Christian RIGUET - Secrétaire général de la préfecture de la Somme

Collège « Administration »

Christophe HENNEBELLE - Chef de l'Unité Territoriale de la Somme de la D.R.E.A.L. de Picardie
Damien MAELSTAF - Chef du Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile
Yves GAVEL - Directeur départemental adjoint du S.D.I.S de la Somme
Jamila TKOUB - Responsable du SCTUR de la D.D.T.M. de la Somme
Laëtitia CRETON - Inspectrice du Travail de la D.I.R.E.C.C.T.E. de Picardie

Collège « Collectivités territoriales »

Robert MEMAIN - Adjoint au maire d'Argoeuvres

Collège « Exploitants »

Quentin TABUTEAU – Responsable du département SEQ de la société Ajinomoto Eurolysine
Yves GAUDON – Risk Man de la société Procter & Gamble
Alban STANSFELD – Directeur des Opérations de la société Brenntag Spécialités
François MALHOMME – Directeur de zone Normandie Picardie de la société Brenntag Picardie

Collège « Saliés »

Tomy MARCKFORD - Société Ajinomoto Eurolysine
Franck LEDOUX – Société Procter & Gamble
Pascal HERCELIN - Société Brenntag Spécialités
Pierre CORROYER - Société Brenntag Picardie

Collège « Riverains »

Suzanne HELLUIN - Présidente de l'association « Longpré Environnement »

Autres participants :

Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD – Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet
Martin HUBERT – Responsable Aménagement de la C.C.I.T. Amiens – Picardie
Pierre PRUVOT – Service Santé Environnement de l'A.R.S. de Picardie
Jean-Luc DEVILLENEUVE – Responsable du projet Big Box de la société Procter & Gamble
Alexandre GONNEAU – Société Procter & Gamble
Nicolas GRENIER – Chef du bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique de la préfecture
Anne MARESCHAL – Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique de la préfecture
Virginie REBILLE – Division Risques Accidentels de la D.R.E.A.L. de Picardie
Sébastien PREVOST – Unité Territoriale de la Somme de la D.R.E.A.L. de Picardie
Nolwenn LUCAS – Responsable de l'unité prévention des risques de la D.D.T.M. de la Somme
Christian LEPRETRE – Chargé d'étude de la D.D.T.M. de la Somme
Marjorie GASNIER - D.I.R.E.C.C.T.E de Picardie
Pascal DEPARIS – Service Gestion des Risques de la communauté d'agglomération Amiens Métropole
Lieutenant CRAMPON – Bureau des Risques Industriels du S.D.I.S. de la Somme
Commandant STOUCZEWSKI – Chef du CSP Catelas du S.D.I.S. de la Somme
Camille DEROBERT – Ingénieur EQR d'INERIS
Gaëlle SABATIER – Responsable du site de la société ID LOGISTICS
Thomas DUQUESNE – Directeur immobilier de la société ID LOGISTICS

Excusés :

Collège « Collectivités territoriales »

Valérie WADLOW – Adjointe au maire d'Amiens
Emilie THEROUIN – Adjointe au maire d'Amiens et déléguée de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole

Collège « Riverains »

Jean-Bernard DOLLE – Président du comité de quartier Longpré-les-Amiens
Gérard COISNE – Président du comité de quartier Vallée Saint Ladre

M. RIGUET, président du CLIC, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à ce Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) d'Amiens Nord. Il rappelle que le CLIC doit se réunir au moins une fois par an et procède à la présentation des cinq collègues.

Puis, il annonce l'ordre du jour :

1. Bilan de l'année 2011 des exploitants AS de l'Espace Industriel Nord ;
2. Bilan de l'année 2011 de l'inspection des installations classées pour ces établissements ;
3. Présentation de l'établissement Procter & Gamble Logistique ;
4. Point d'étape sur la procédure d'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et vote du CLIC sur le projet de PPRT.

Il demande s'il y a des remarques ou observations sur le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2010. Sans remarque, ce dernier est adopté.

La DREAL prend la parole pour demander s'il est possible d'aborder les points 1 et 2 simultanément afin que l'inspection des installations classées puisse intervenir sur les différents points présentés par l'exploitant. Le président répond par l'affirmative et précise que les sociétés concernées à l'origine par le PPRT sont Ajinomoto Eurolysine, Mory Team, Procter & Gamble et Brenntag Spécialités.

1. Bilan de l'année 2011 des exploitants AS de l'Espace Industriel Nord et bilan 2011 de l'inspection des installations classées pour ces établissements

▪ MORY TEAM

La DREAL mentionne qu'il n'y a pas de représentant de la société MORY TEAM au sein du CLIC car celle-ci a été placée en redressement judiciaire. Elle se charge donc de l'exposé à partir du document joint au présent compte rendu.

Le président remercie la DREAL pour son intervention et indique que des démarches ont effectivement été mises en œuvre par la préfecture auprès du nouvel exploitant pour connaître le devenir du site. Il explique que l'absence de réponse est problématique pour l'avis sur le règlement du PPRT à formuler dans le cadre de ce CLIC. En effet, le projet de règlement est calé sur les caractéristiques Seveso seuil haut, avec notamment des conséquences pour les riverains. Il cite l'exemple de l'entreprise Baron qui, au terme du projet de règlement, serait concernée par une mesure de délaissement. A ce stade, en l'absence d'acte juridique, il est nécessaire de considérer que ce bâtiment est qualifié pour recevoir des activités Seveso seuil haut, mais qu'il ne fait l'objet d'aucune utilisation à ce jour.

M. DUQUESNE intervient pour résumer la reprise d'activités de MORY TEAM : l'activité Transports a été reprise par CARAVELLE et l'activité Logistique a été reprise en partie par ID LOGISTICS. A sa connaissance, le site « P1 » n'a fait l'objet d'aucune reprise par l'un des deux nouveaux exploitants.

M. RIGUET demande s'il y a des questions sur ce premier exposé. Il donne la parole à M. DUQUESNE de la Société ID LOGISTICS (ex-MORY P2) pour la présentation du bilan 2011.

▪ ID LOGISTICS

M. DUQUESNE indique en préambule qu'ID LOGISTICS a repris l'ancien site de MORY P2 depuis le 1^{er} octobre 2011. De ce fait, la société est en pleine phase de réorganisation, ce qui a rendu difficile l'établissement d'un bilan avec des chiffres précis. Il propose de présenter les activités d'ID LOGISTICS à partir du document joint au présent compte rendu.

Le président demande où se situe la maison mère.

M. DUQUESNE indique qu'elle se situe à Cavailon (Vaucluse) en lien, historiquement, avec la reprise de l'activité logistique de la société de transports « La Flèche Cavaillonnaise ». Il assure, enfin, que suite à la visite de la DREAL, la société travaille sur des procédures pour remettre le site en bon état de fonctionnement.

La DREAL intervient pour dresser le bilan de l'inspection réalisée le 9 décembre 2011, à l'aide du document joint au présent compte rendu, qui - compte tenu des non-conformités relevées - a fait l'objet d'une mise en

demeure. M. RIGUET remercie la DREAL de son intervention. Il demande s'il y a des questions ou des observations sur cette présentation.

La DREAL insiste sur le fait que MORY P2 est associé à des contraintes d'urbanisme, qui sont déjà réglementées par un arrêté de servitude et qui seront annexées au projet de règlement du PPRT.

M. RIGUET acquiesce et indique qu'effectivement ID LOGISTICS devra mettre en place des mesures pour être en cohérence avec le projet de PPRT. Il propose ensuite de poursuivre l'intervention et donne la parole à M. STANSFELD de la société Brenntag Spécialités.

▪ **BRENNTAG SPECIALITES**

M. STANSFELD présente le document joint au présent compte rendu.

Le président invite les exploitants à prévenir également la préfecture lors des exercices incendie avec le SDIS. Il demande si le colonel du Service Départemental Incendie et de Secours (SDIS) souhaite intervenir sur cet exercice.

M. GAVEL entend replacer son intervention dans un contexte plus large et indique qu'un centre de secours est en construction sur la zone d'Amiens Nord.

M. RIGUET le remercie et demande à quelle échéance le nouveau centre de secours sera opérationnel. M. GAVEL précise qu'il le sera en fin d'année.

M. RIGUET remercie M. STANSFELD pour son intervention. Il demande s'il y a des questions ou des observations sur cette présentation.

La parole est donnée à l'inspection des installations classées.

La DREAL intervient uniquement sur le système de gestion de sécurité et présente à l'aide du document joint au compte rendu les actions correctives à mettre en œuvre par la société Brenntag Spécialités. Il précise en outre que l'inspection a fait l'objet d'une mise en demeure.

M. RIGUET remercie la DREAL et propose de poursuivre la réunion avec la présentation de la société BRENNTAG PICARDIE. Il donne la parole à son représentant : M. MALHOMME.

▪ **BRENNTAG PICARDIE**

M. MALHOMME commence sa présentation par quelques chiffres clés sur la société, puis dresse le bilan à l'aide du document joint au compte rendu.

Le président remercie M. MALHOMME pour son exposé et propose de donner la parole à l'inspection des installations classées.

La DREAL indique qu'une étude de dangers datant d'août 2011 est actuellement en cours d'instruction. Elle présente ensuite les différents thèmes abordés suite à la visite effectuée le 14 mars, à l'aide du document joint au compte rendu. Elle précise que cette inspection, compte tenu des non-conformités relevées, a fait l'objet d'une mise en demeure.

M. RIGUET demande s'il y a des déclarations ou demandes de compléments sur ce dossier. Il propose de passer à la présentation de la société PROCTER & GAMBLE.

▪ **PROCTER & GAMBLE**

M. GAUDON présente à l'aide du document joint au compte rendu le bilan des faits notables sur la période 2010/2011.

Le président remercie M. GAUDON pour son intervention. Il donne la parole aux représentants de l'inspection des installations classées.

La DREAL complète partiellement la présentation de M. GAUDON à l'aide du document joint au présent compte rendu et donne quelques précisions sur le bilan de l'inspection réalisée le 26 juillet 2011.

M. RIGUET remercie la DREAL et donne la parole à M. TABUTEAU pour la présentation de la société AJINOMOTO EUROLYSINE.

▪ **AJINOMOTO EUROLYSINE**

M. TABUTEAU présente à l'aide du document joint au compte rendu le bilan de la période 2010/2011.

Le président remercie M. TABUTEAU pour son intervention. Il donne la parole aux représentants de l'inspection des installations classées.

La DREAL dresse le bilan de l'inspection effectuée le 19 mai 2011, à l'aide du document joint au présent compte rendu. Elle précise que cette inspection, compte tenu des non-conformités relevées, a fait l'objet d'une mise en demeure.

Elle présente en parallèle les dossiers déposés en 2011 par Ajinomoto Eurolysine et rappelle, de manière générale, qu'à chaque incident, les exploitants doivent transmettre l'information à l'inspection des installations classées.

M. TABUTEAU intervient pour indiquer que l'inspection des installations classées dispose du bilan annuel des SGS avec l'ensemble des POI et qu'un appel à la préfecture est systématiquement mis en œuvre.

La DREAL rappelle que la transmission du bilan annuel SGS ne dispense pas de l'obligation d'information immédiate, auprès de l'inspection des installations classées, en cas de survenue d'un accident ou d'un incident afin de pouvoir, le cas échéant, agir sans délai notamment sur l'examen des causes et les suites à donner.

M. RIGUET indique qu'il est important, en cas d'incident grave, que l'inspection des installations classées puisse se joindre aux services de secours pour apporter son expertise.

Il demande à M. TABUTEAU s'il a des remarques ou observations concernant le rapport de l'inspection des installations classées. En l'absence de remarques, il propose de poursuivre avec la présentation de la société Procter & Gamble Logistique et de ses perspectives de développement.

2. Présentation de l'établissement PROCTER & GAMBLE Logistique

M. DEVILLENEUVE présente la plate-forme logistique de Procter & Gamble « Big Box », en activité depuis 2007, à l'aide du document joint au compte rendu.

Le président remercie M. DEVILLENEUVE pour son intervention. A l'aide d'une photo projetée du site, il demande au Colonel GAVEL de situer la localisation du futur centre de secours. M. RIGUET demande s'il y a des observations ou remarques.

M. DEPARIS souhaite avoir un premier aperçu des conclusions des études menées par la DREAL sur les zones d'effet potentiel liées à cette plate-forme et la nature des risques associés.

La DREAL explique qu'en termes de procédure l'étude de dangers sera soumise à une enquête publique au cours du premier trimestre 2012 et qu'à ce titre, les zones d'effet associées auront été préalablement validées. Comme pour le cas de MORY P2, un projet de servitude d'utilité publique associé aux risques générés par le fonctionnement de l'installation sera joint à la procédure. Il explique enfin que les risques associés peuvent avoir deux types d'effets : un « effet thermique » en lien avec la présence de matières combustibles et un « effet toxique » lié aux fumées.

M. RIGUET remercie la DREAL de ces compléments et demande s'il y a des observations ou remarques. Il propose de poursuivre par le point d'étape sur la procédure d'élaboration du PPRT et le vote du CLIC sur le projet de PPRT. Il donne la parole à Mme REBILLE.

3. Point d'étape sur la procédure PPRT et vote du CLIC sur le projet de PPRT

La DREAL indique, à l'aide du document joint au compte rendu, l'étape actuelle de la procédure du PPRT et précise que la concertation prend fin le 16 janvier 2012. Elle indique qu'un bilan de cette concertation sera

adressé aux Personnes et Organismes Associés (POA) et donc aux membres du CLIC. Elle souligne aussi qu'il n'y a pas eu de remise en cause du règlement du PPRT qui a été présenté.

M. DEPARIS intervient pour indiquer que le projet de PPRT sera soumis au vote du conseil municipal le 26 janvier prochain et qu'il a déjà fait l'objet d'un débat lors d'un bureau municipal. Sans préjuger du vote, il indique que la mairie d'Amiens s'orienterait vers un avis favorable.

Le président fait un tour de table pour savoir quels organismes ont répondu à cette consultation.

M. HUBERT intervient pour indiquer que la CCIT a formulé des remarques sur le projet de règlement avant la période de consultation officielle.

M. RIGUET demande à ceux qui n'ont pas répondu s'ils envisagent de le faire. La DREAL indique que, sans réponse de leur part, un avis favorable sera mentionné.

Le président indique qu'un avis exprimé est important dans le cadre de cette procédure. Il donne la parole à la DREAL pour poursuivre l'exposé.

La DREAL propose au CLIC de voter sur le projet de PPRT.

Le président intervient pour s'assurer que le projet de PPRT a bien été reçu par l'ensemble des membres.

Il propose de passer au vote et demande s'il y a des oppositions, des abstentions. Aucune n'est recensée.

Le projet de PPRT est donc adopté à l'unanimité par le CLIC d'Amiens Nord.

Le président indique que le bilan de la concertation avec le jeu des questions/réponses sera adressé aux membres du CLIC.

Il mentionne qu'il est important pour ceux qui ne l'ont pas encore fait de faire parvenir les avis déjà formulés ainsi que les avis à formuler afin de finaliser le bilan de la concertation et de ne pas impacter la démarche en terme de calendrier. Un arrêté préfectoral d'approbation sera pris en fonction du résultat de l'enquête publique.

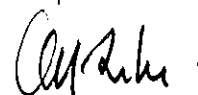
M. STANSFELD intervient pour demander si la société BRENNTAG PICARDIE sera intégrée dans l'enquête publique. La DREAL répond par la négative et explique que l'enquête publique est lancée sur la base du PPRT tel qu'il est défini à ce jour.

M. GARRIGUE-GUYONNAUD mentionne qu'aux termes de l'article L. 125-31 du code de l'environnement, il revient aux membres du CLIC de prendre connaissance des plans d'urgence élaborés pour les sites examinés aujourd'hui. Il indique qu'il est prévu, à l'automne et sous réserve de l'autorisation de l'exploitant, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le site d'Ajinomoto Eurolysine, afin de vérifier et valider le précédent PPI pour ce site qui date de 1997 et qui aurait déjà du faire l'objet d'une réactualisation. Il explique qu'une réflexion est actuellement en cours pour définir un PPI listant tous les risques pour chaque site afin de disposer d'une vue d'ensemble du dispositif à déployer en cas d'urgence pour une zone présentant de nombreux risques. Il indique que ce type d'outil existe notamment dans la Vallée du Rhône.

Le président remercie M. GARRIGUE-GUYONNAUD pour son intervention. Il demande s'il y a des observations ou remarques. Il demande l'accord des exploitants pour diffuser les présentations projetées ce jour aux membres du CLIC. Aucune objection n'est à noter de la part des exploitants. Enfin, il remercie les participants de leur présence.

La séance est levée à 17 heures.

Le président



Christian RIGUET